ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 68604

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger demande à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire quel est le pourcentage, département par département, de notre territoire desservi par l'internet haut débit.

Texte de la réponse

Les chiffres ci-dessous indiquent les pourcentages de couverture en haut débit par département. Ils sont issus de l'étude ORTEL et à jour au 31 décembre 2004. Ces chiffres sont cependant à prendre avec prudence, car la situation du haut débit évolue rapidement, du fait du dynamisme des divers acteurs (opérateurs, collectivités locales, pouvoirs publics...). Ainsi, la Commission européenne estime que la France est le pays de l'Union qui a le plus fortement progressé sur ce point en 2004, avec 3 136 595 nouvelles connexions à haut débit, pour occuper désormais le second rang européen en nombre absolu de lignes et le 6e rang en nombre de lignes par habitant. Le volet TIC du site internet de l'Observatoire des territoires (www.territoires.gouv.fr) de la DATAR mettra en ligne des actualisations régulières de ces chiffres et présente des cartes de la couverture géographique et des réseaux haut débit.

DÉPARTEMENT	POURCENTAGE DE COUVERTURE en haut débit
Ain	86
Aisne	86
Allier	69
Alpes-de-Haute-Provence	76
Hautes-Alpes	77
Alpes-Maritimes	96
Ardèche	72
Ardennes	82
Ariège	70

Aube	88
Aude	81
Aveyron	67
Bouches-du-Rhône	98
Calvados	85
Cantal	52
Charente	86
Charente-Maritime	84
Cher	74
Corrèze	73
Côte-d'Or	89
Côtes-d'Armor	78
Creuse	60
Dordogne	63
Doubs	87
Drôme	85
Eure	79
Eure-et-Loir	81
Finistère	87
Corse-du-Sud	84
Haute-Corse	83
Gard	91
Haute-Garonne	93
Gers	56
Gironde	92
Hérault	91

Ille-et-Vilaine	87
Indre	67
Indre-et-Loire	85
Isère	89
Jura	79
Landes	89
Loir-et-Cher	75
Loire	89
Haute-Loire	83
Loire-Atlantique	92
Loiret	86
Lot	68
Lot-et-Garonne	75
Lozère	54
Maine-et-Loire	78
Manche	75
Marne	84
Haute-Marne	81
Mayenne	85
Meurthe-et-Moselle	93
Meuse	80
Morbihan	84
Moselle	93
Nièvre	77
Nord	97
Oise	89

Orne	70
Pas-de-Calais	96
Puy-de-Dôme	82
Pyrénées-Atlantiques	86
Hautes-Pyrénées	84
Pyrénées-Orientales	95
Bas-Rhin	96
Haut-Rhin	97
Rhône	99
Haute-Saône	75
Saône-et-Loire	80
Sarthe	86
Savoie	83
Haute-Savoie	88
Paris	99
Seine-Maritime	92
Seine-et-Marne	97
Yvelines	98
Deux-Sèvres	82
Somme	85
Tarn	76
Tarn-et-Garonne	77
Var	92
Vaucluse	92
Vendée	82
Vienne	89

Haute-Vienne	83
Vosges	87
Yonne	74
Territoire de Belfort	98
Essonne	98
Hauts-de-Seine	99
Seine-Saint-Denis	99
Val-de-Marne	99
Val-d'Oise	97
Guadeloupe	83
Martinique	80
Guyane	84
Réunion	80

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68604
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : aménagement du territoire
Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6349
Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8729